



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Russie

Question écrite n° 3416

### Texte de la question

M. Jean-Bernard Raimond demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui préciser le calendrier qui sera suivi, dans le cadre de la commission du suivi franco-russe, pour l'indemnisation des porteurs français d'emprunts russes.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le calendrier de la procédure d'indemnisation des titres d'emprunts russes. La commission de suivi du mémorandum d'accord, présidée par M. Jean-Claude Paye et instituée par décret le 12 février 1997, est compétente pour proposer au Gouvernement, dans un premier temps, les modalités de recensement des porteurs de titres russes et personnes spoliées de leurs biens, pendant la révolution russe de 1917, et à la suite des annexions opérées par l'URSS de 1939 à 1945. Dans un second temps, la commission est compétente pour proposer les modalités de l'évaluation des titres et des biens spoliés, et de leur indemnisation. Elle s'est réunie une première fois le 16 juillet dernier. Durant le mois de septembre, elle a auditionné les représentants des associations de porteurs d'emprunts et de personnes spoliées, le Gouvernement attachant la plus grande importance à ce que ses travaux se déroulent dans la transparence. La commission a également entrepris de consulter un certain nombre d'experts, notamment ceux des réseaux financiers appelés à prendre part à la mise en oeuvre du recensement des titres. Elle devrait être en mesure de présenter dès le début du mois de novembre ses propositions sur l'organisation du recensement. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base de ces propositions, la commission assurant ensuite le suivi de leur exécution. Le recensement des titres et personnes spoliées devrait avoir lieu dans les prochains mois. La procédure de ratification de l'accord a par ailleurs été engagée, avec l'adoption par le conseil des ministres, le 24 septembre 1997, du projet de loi autorisant l'approbation des accords franco-russes du 26 novembre 1996 et du 27 mai 1997. Ce texte a d'ores et déjà été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Bernard Raimond](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3416

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3020

**Réponse publiée le :** 27 octobre 1997, page 3691